



Le 6 Mai 1997

REQUETE

à

Monsieur le Président
du TRIBUNAL DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
14 rue Robert de Luzarches

80000 - AMIENS

LA SOUSSIGNEEE

Madame Arlette GUEUDET, agissant en qualité
de Présidente du Conseil d'Administration de la société
GUEUDET FRERES, SA au capital de 12.000.000 F, dont le siège
social est à AMIENS, 19 rue des Otages, immatriculée au RCS
d'AMIENS sous le n° B 541.720.306,

A l'honneur de vous exposer que deux projets de
fusion ont été élaborés aux termes desquels les sociétés ci-
après :

- GRANDS GARAGES DE PICARDIE, SA au capital de
1.000.000 F dont le siège social est à AMIENS, 19 rue des
Otages, immatriculée au RCS d'AMIENS sous le n° 561.720.749,

- GENERALE POIDS LOURDS, SA au capital de 500.000 F
dont le siège social est à AMIENS, 19 rue des Otages, imma-
triculée au RCS d'AMIENS sous le n° B 691.720.064,

doivent apporter l'intégralité de leurs éléments
d'actif, sous déduction du passif, à la société GUEUDET FRERES
avec effet à compter du 1er janvier 1997.

La réalisation de ces opérations rend nécessaire
la désignation d'un Commissaire chargé d'apprécier la valeur
des apports en nature et avantages particuliers selon les
dispositions des articles 378-1 et 193-1° et 2° de la loi du
24 juillet 1966, sans qu'il soit nécessaire de désigner un ou
plusieurs Commissaires à la fusion, la société GUEUDET FRERES
devant détenir l'intégralité des actions des sociétés appor-
teuses dès la date du dépôt au greffe des projets de fusion
précités.

.../...



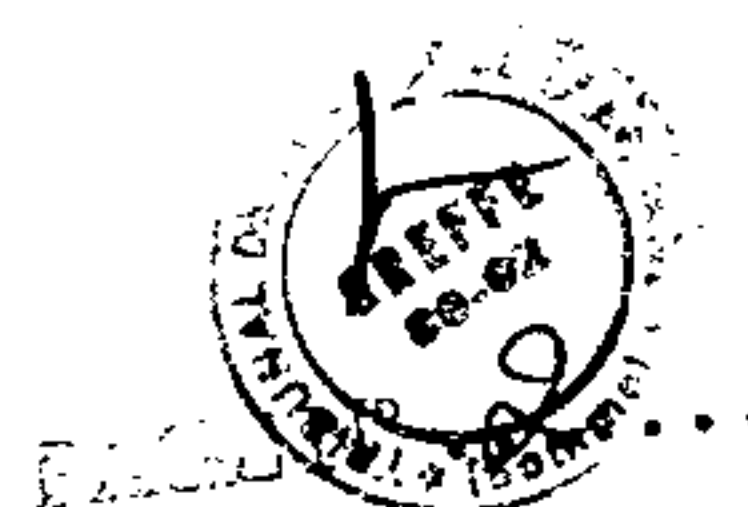
C'est pourquoi la requérante, ès-qualités, demande à ce qu'il plaise à Monsieur le Président de désigner un Commissaire aux apports auprès de la société GUEUDET FRERES en vue de la réalisation des opérations envisagées.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération.

Arlette GUEUDET

Présidente du Conseil
d'Administration
de la société GUEUDET FRERES

A. Guédet



O R D O N N A N C E :

{ J. Eluilly Vice Président substituant
Nous, Pierre VIGNON, Président du Tribunal de Commerce d'AMIENS, en fait

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés;

Vu l'article 69 de la loi du 24 Juillet 1966;

Désignons Monsieur Alain PELABON

Commissaires aux Comptes, demeurant à AMIENS, 23, rue Emile Zola

en qualité de Commissaire aux Apports avec mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens que les Sociétés GRANDS GARAGES DE PICARDIE, S.A., dont le siège social est à AMIENS, 19, rue des Otages et GEN'RALE POIDS LOURDS S.A., dont le siège social est à AMIENS, 19, rue des Otages se proposent de faire à la Société GUEUDET FRERES S.A., dont le siège social est à AMIENS, 19, rue des Otages, et les avantages particuliers qui peuvent en résulter

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe du Tribunal Commerce d'AMIENS.

Donnée à AMIENS, le 13 MAI 1997

LE GREFFIER

LE PRESIDENT.

Pour certification conforme
délivrée par nous, Greffier du Tribunal de
Commerce de l'Arrondissement d'Amiens
soussigné :

